

**Arrêté du 7 janvier 2015 portant prolongation de délégation
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Paris 14ème arrondissement
NOR : JUSB1500720A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu la décision des chefs de la cour d'appel de Paris du 12 décembre 2014, portant prolongation de délégation au tribunal d'instance de Paris 14ème arrondissement ;

ARRÊTE

Article 1

Mme Fabienne CLODINE-FLORENT (BOA), adjointe administrative de 1^{ère} classe, au tribunal d'instance de Paris 7ème arrondissement, déléguée par décision des chefs de la cour d'appel de Paris en date du 12 décembre 2014, est prolongée pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 janvier 2015, à titre exceptionnel, en qualité de régisseuse intérimaire au tribunal d'instance de Paris 14ème arrondissement.

Article 2

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Paris en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 7 janvier 2015.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUCK